



SAFETY NOTICE



Bulletin sur la sécurité n° **0000014**

Publié le **15 avril 2025** par **Peter McClare, inspecteur provincial en chef**
Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

Règles de sécurité relatives aux monte-charge pour personnes – Ascenseurs et monte-charge – Adoption de la norme CSA Z 185:23

Information juridique

[Règlement général sur les ascenseurs et monte-charge](#)

Résumé

Après une période d'appel de commentaires de 30 jours, du 2 décembre 2024 au 2 janvier 2025, la norme CSA Z 185:23 a été adoptée le 30 avril 2025.

Cette norme s'applique aux structures et aux monte-charge qui ne font pas partie intégrante de bâtiments, structures ou autres ouvrages et qui sont destinés à servir pendant des travaux de construction, de modification ou de démolition pour faire monter ou descendre des personnes ou des matériaux reliés à un chantier.

Cette norme porte sur la conception, la construction, l'installation, l'entretien, le fonctionnement, la mise à l'essai et le contrôle d'acceptation des monte-charge pour personnes.

Principaux changements

Des exigences relatives aux nouvelles technologies ont été ajoutées pour la conception des commandes de mouvement; les changements suivants ont été apportés pour :

- améliorer les exigences d'entretien et de fonctionnement;

- détailler les activités d'entretien énoncées à l'annexe A, y compris les exigences des fabricants, la fréquence des inspections et les lignes directrices du programme d'entretien amélioré;
- assurer le maintien des certificats et des dossiers de formation des opérateurs de monte-chARGE;
- désigner le propriétaire comme étant responsable de veiller au respect des normes ainsi que des exigences de certification et d'exploitation par le personnel qualifié;
- tenir à jour, sur place, les registres d'exploitation, d'entretien et de modification, les registres numériques étant assujettis à l'approbation de l'inspecteur en chef des ascenseurs de la Nouvelle-Écosse;
- établir la fréquence des essais non destructifs des composants critiques des monte-chARGE.

Nous joindre

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
TRAVAIL, COMPÉTENCES ET IMMIGRATION
SafetyBranch@novascotia.ca
1-800-952-2687